



REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

# INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES APPLIQUEES DE LUBUMBASHI

## "I.S.T.A - LUBUMBASHI"

Créé par Arrêté MINISTERIEL N° : 327/MINESU/CABMIN/MML/CD/RB/2011 du 11/10/2011

*La Direction Générale*

DECISION D.G. N° ~~042~~ /ISTALU/DG/BNB/2016 DU 17 MARS 2016 PORTANT  
CONSTITUTION, DESIGNATION ET NOMINATION DES MEMBRES DES  
BUREAUX DES JURYS POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 2015-2016

- Le Directeur Général de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;
- vu la Constitution, spécialement les articles 90 et 93 ;
  - Vu la Loi-Cadre N°14/004 du 11 Février 2014 de l'Enseignement National ;
  - Vu l'Ordonnance Loi N° 81 – 025 du 03 Octobre 1981 portant organisation générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
  - Vu l'Arrêté Ministériel N° 327/ MINESU/ CABMIN/MM/CD/RB/2011 du 11/10/2011 portant AUTONOMISATION de L'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi, spécialement en son article Premier;
  - Vu l'Arrêté Ministériel N° 192/MINESU/CABMIN/TMF/RK3/CPM/2015 du 29/12/2015 de son Excellence Monsieur le Ministre de l'ESU portant désignation et nomination des Membres du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi dans la Province du Haut-KATANGA ;
  - Vu les règlements académiques quant à l'Organisation des Jurys de délibération des examens ;
  - Attendu qu'il sied de mettre sur pied les bureaux des Jurys chargés de l'organisation des épreuves du Premier Semestre pour toutes les Sections à l'ISTA-LUBUMBASHI ;
  - Vu la nécessité et l'urgence ;
  - Le Comité de Gestion entendu ;

### DECIDE :

**Article 1 :** Sont constitués les Bureaux des Jurys pour l'organisation des épreuves de l'année académique 2015-2016 pour toutes les Sections à l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées de Lubumbashi ;

**Article 2 :** Sont nommés membres des Jurys en regard de leurs noms et fonctions, les personnes dont les noms suivent :